

COMMUNE DE
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES
Département de la Savoie
Arrondissement de Chambéry
Canton de Saint-Alban Leysse

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°DEL-2026-36
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation :
02/07/2026

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1

Nombre de suffrages exprimés
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-François-de-Sales légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BEBERT, Maire.

Présents : Thierry BEBERT, Yves, PERRACHON, Emilie PAREY, Jérôme GUGGISBERG, Sébastien SOUDIEUX, Mélanie HERISSE, Claude BEBERT, Mathilde THIOU, Frédéric JOURY, Florence HOWELLS

Absent excusé : Philippe PERNET

Pouvoir : Philippe PERNET à Claude BEBERT

Secrétaire de séance : Mathilde THIOU

OBJET : EGLISE - ACCEPTATION DES FONDS MOBILISES PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la souscription en faveur de la restauration de l'église est close.

Que celle-ci est constituée de :

- 20 675.00 euros de dons nets de frais de gestion, correspondant à :
 - 12 000.00 euros du Club des Mécènes de la Savoie
 - 8 675.00 euros de la Fondation du Patrimoine
- 14 429.00 euros de dotation apportée par la Fondation du patrimoine correspondant à la somme des dons mobilisés en faveur du chantier, nette de frais de gestion.

Que pour que la commune puisse encaisser ces sommes, il est nécessaire que celles-ci soient acceptées par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les sommes de 20 675.00 euros et 14 429.00 euros relatives à la souscription effectuée auprès de la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration de l'église.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre les titres correspondants.

Thierry BEBERT
Le Maire



Mathilde THIOU
Secrétaire de séance